

OU



Réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus habitant Pomponne

Coupon-réponse à retourner avant le **25 novembre 2026** - **Nombre de places limité pour le repas !**

✉ **Par courrier :** Mairie de Pomponne - Service événementiel - 1 rue du Général Leclerc 77400 Pomponne

@ **Par mail :** evenementiel@pomponne.org

En raison du nombre restreint de places, la municipalité se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions de manière anticipée.

✂

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

☐ Participera au repas spectacle à Chalifert

☐ Souhaite l'option poisson (menu au verso)*2

☐ Souhaite venir au repas accompagné de sa conjointe âgée de moins de 70 ans *(chèque de 47€ à joindre à ce coupon réponse)**3

Nom et prénom de la conjointe :

.....

☐ Ne participe pas au repas et préfère des chocolats*4

☐ Autorise la mairie de Pomponne à utiliser mes coordonnées*5

Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

☐ Participera au repas spectacle à Chalifert

☐ Souhaite l'option poisson (menu au verso)*2

☐ Souhaite venir au repas accompagnée de son conjoint âgé de moins de 70 ans *(chèque de 47€ à joindre à ce coupon réponse)**3

Nom et prénom du conjoint :

.....

☐ Ne participe pas au repas et préfère des chocolats*4

☐ Autorise la mairie de Pomponne à utiliser mes coordonnées*5

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations complémentaires et du règlement au verso de ce courrier.

Au plaisir de partager ce moment avec vous !

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette année, la ville de Pomponne vous invite le **vendredi 11 décembre 2026** au Cabaret « La croisière s'amuse » à L'Ermitage de Chalifert. La ville assure également les trajets aller/retour. Pour garder un beau souvenir de ce moment convivial, la ville vous offre une photo !

Au programme : Déjeuner spectacle suivi d'un après-midi dansant
11h15 : départ du bus. Rendez-vous à 10h45 devant les salles Simon Arnauld (5 rue du Général Leclerc).
12h : début du déjeuner spectacle.
17h40 : retour devant les salles Simon Arnauld.
Voici le menu :
*Cocktail : Apéritif kir impérial ou soft et 3 canapés par personne
*Entrée : Foie Gras de canard entier, pain d'épices et compotées d'oignons.
*Plat : Fondant de poulet farci aux cèpes, écrasé de pomme de terre.
Option poisson : dorade royale.
*Fromage : Duo de fromages sur son lit de salade
*Dessert : Écrin au chocolat.
*Vins (rouge et blanc) et soft (eau plate et gazeuse) à discrétion. Café.

*1Pour les personnes choisissant **les chocolats**, ils seront distribués :
*Par les élus de Pomponne, le vendredi 27 et samedi 28 novembre, au Marché de Noël de Pomponne (5 rue du Général Leclerc).
*Par les élus du Conseil Municipal de la Jeunesse de Pomponne, le mercredi 16 décembre, de 10h à 12h, à la cantine du groupe scolaire (allée des écoles).
Au-delà, ils seront disponibles en mairie à partir du 17 décembre.

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Si les conjoints ont tous les deux 70 ans ou plus, plusieurs réponses par foyer sont possibles.
Exemple : Monsieur peut venir au repas et Madame peut prendre les chocolats.

*2 Si vous souhaitez le poisson (daurade royale), merci de cocher la case du formulaire.

*3 Les conjoints âgés de moins de 70 ans qui souhaitent participer doivent obligatoirement habiter la commune de Pomponne et doivent fournir un justificatif de domicile avec le coupon réponse.

Lesdit(e)s conjoint(e)s devront s'acquitter de la somme de 47€ à régler uniquement en chèque à l'ordre du Trésor Public et à joindre obligatoirement avec le coupon réponse.

Lesdit(e)s conjoint(e)s seront dans un premier temps sur liste d'attente et leur inscription ne sera prise en compte que s'il reste des places. Ils seront alors contactés par la mairie fin novembre pour valider ou non leur inscription (en cas de réponse négative, le chèque sera renvoyé à son titulaire par courrier).
Si le nombre de personnes sur liste d'attente est supérieur au nombre de places disponibles, le choix s'effectuera par tirage au sort.
Les chèques des conjoints dont la participation a été validée ne seront encaissés qu'après le repas.

*4 Les chocolats sont réservés uniquement aux personnes âgées de 70 ans et plus, qui habitent la commune et qui ne participent pas au repas-spectacle du 11 décembre.

*5 En cochant cette case, vous autorisez la mairie de Pomponne à utiliser vos coordonnées et à vous contacter dans le cadre d'activités « solidarités seniors » qui pourraient être organisées.